

Polémique autour de la vente d'un bâtiment Les arguments des associations et du Maire

Le 31 janvier, le Conseil municipal de Saint-Flour a voté la vente du bâtiment communal du 27, rue du Collège, à l'ADAPEI, pour un projet de logements adaptés à un public handicapé. Les trois associations qui utilisent actuellement les locaux, rejointes par l'association des parents d'élèves de Hugo-Vialatte, protestent car elles estiment qu'elles ont été averties trop tardivement. Le Maire de Saint-Flour, Philippe Delort, avance au contraire que la concertation n'a jamais cessé et que des solutions seront trouvées.

Pour comprendre le différend qui oppose les quatre associations et la Mairie, il faut revenir un peu en arrière. L'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) avait sollicité la Mairie de Saint-Flour pour trouver un bâtiment, en centre-ville, qui serait assez vaste pour accueillir un projet de logements pour accompagner vers l'autonomie des personnes handicapées ou fragiles (lire La Dépêche d'Auvergne du 11 février). La municipalité a pensé au bâtiment dont elle était alors propriétaire au 27, rue du Collège (au-dessus de la fontaine), qu'elle met à disposition de trois associations. Il s'agit du club des aînés Rencontre et Entraide, qui se réunit au rez-de-chaussée, du Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles du Cantal (CdMDT 15) et de la troupe de théâtre de l'Amicale Laïque, Les Arts Osés. La municipalité souhaitait se séparer de ce bâtiment en raison de sa vétusté. Ne voulant pas assumer des frais de restauration colossaux, exigés par la commission de sécurité pour poursuivre les activités, et pour favoriser l'éclosion d'un projet utile en centre-ville, elle a préféré s'en défaire.

Or, ces associations, rejointes par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Hugo-Vialatte, ont adressé la semaine dernière une lettre commune au Maire de Saint-Flour, Philippe Delort, pour protester contre la

rapidité de la vente et pour « dénoncer la méthode utilisée (...) entraînant l'obligation de quitter les lieux dans les prochaines semaines ou prochains mois. » Elles se plaignent d'un « manque de considération », mais tiennent à préciser qu'elles ne remettent pas du tout en cause l'utilité du projet de l'ADAPEI.

Le club du 3^{ème} âge, par la voix de son président Pierre Dubois, note qu'alertés par la « rumeur publique », les responsables ont été reçus le 15 novembre 2021 et qu'ils ont alors été rassurés. Mais « la douche froide arrive sous la forme d'un courrier recommandé du 25 janvier 2022, dénonçant la convention d'usage des locaux du rez-de-chaussée (cuisines et grande salle de restaurant) qui liait le club à la Ville. » Il ajoute que cela a été confirmé par la visite du « Maire et de quatre adjoints, le samedi 29 janvier 2022, pour annoncer au bureau que le club allait devoir quitter les lieux pour septembre 2022. » Le club compte actuellement 180 adhérents, dont une quarantaine de membres utilisent chaque jour le service de restauration. Pierre Dubois tient à préciser que le club a investi 186.000 € en 2001 pour l'équipement de la cuisine (soit 50 % du montant HT), gérée par le CCAS de la Ville.

Philippe Delort répond que le club était au courant dès « la rencontre du 15 novembre. Je souhaite travail-



L'une des pièces des étages, en l'occurrence utilisée par le CdMDT et la Compagnie Cantalàs.

ler avec eux, d'ailleurs nous avons rendez-vous jeudi (le 24 février, ndr), pour travailler avec eux pour trouver une solution adaptée et en centre-ville. Ce rendez-vous était prévu bien avant cette lettre ouverte, avec la volonté de coopérer ».

Du côté du CdMDT, Frédéric Seychal, présidente, indique dans la lettre que « les membres du CdMDT 15, même s'ils ont été alertés dès la rentrée de 2021-2022 de la vétusté et de la nécessité de la mise aux normes de leurs locaux, n'ont eu connaissance à aucun moment du devenir du bâtiment. » Le CdMDT organise des ateliers dans ce bâtiment et y prépare ses nombreuses interventions publiques. La Compagnie Cantalàs, notamment, y répète régulièrement.

Face aux arguments du CdMDT, Philippe Delort répond que « le CdMDT a été prévenu par le Directeur Général des Services. On veut travailler avec eux pour permettre que cette association trouve une salle en ville. » Il précise que l'association a également rencontré l'adjointe à la culture. Le Maire ajoute que les membres « occupent gracieusement les locaux, sans aucune contrepartie », alors que pour leurs participations « au Festival des Hautes Terres, ils interviennent moyennant rémunérations. »

La troupe des Arts Osés, la section théâtre de l'Amicale Laïque, « regrette de devoir quitter les deux belles salles du deuxième étage » (...) et ceci dans des délais aussi courts. » L'association espère avoir, à l'avenir, des salles aussi pratiques à disposition.

Philippe Delort insiste sur la vétusté des locaux et précise qu'il « veut continuer à travailler avec eux. » Il se dit aussi « surpris » que « le CdMDT, comme les Arts Osés », ne fassent pas la demande d'être accueillis au théâtre le Rex, en face. « Je trouve ça curieux, ce serait pour eux plus adapté que ces locaux en mauvais état. »

Les représentants de l'APE de l'école Hugo-Vialatte disent avoir « appris par la presse, avec le plus grand étonnement et une réelle contrariété, la vente ». Ils disent qu'il n'y a eu « aucune concertation » et que les contraintes d'organisation n'ont pas été étudiées. Une vingtaine d'élèves déjeunent chaque jour au restaurant du CCAS.

Le Maire de Saint-Flour répond que « le groupe scolaire ne perd pas un mètre carré dans le projet » et que la question de la cantine sera abordée lors du « conseil d'école début mars, avec à l'ordre du jour cette adaptation à trouver ».

Les quatre associations précisent dans la lettre que « loin de remettre en question le projet décidé avec l'ADAPEI du Cantal sur ce bâtiment (...) nous sommes profondément choqués par la méthode ». Elles sollicitent de la part du maire une rencontre « en présence de tous les acteurs impactés par la cession de cet immeuble ».

Philippe Delort répond que cette rencontre était « déjà prévue avec chaque occupant. Oui, la porte est ouverte, mais elle l'a toujours été. Je veux insister sur la qualité du projet de l'ADAPEI, qui est un projet social important et en cœur de ville. Il ne faut pas que l'intérêt général soit oublié dans cette affaire. » Il ajoute que « la municipalité est libre de gérer son patrimoine comme elle veut, elle est la seule propriétaire des lieux, les occupants sont là à titre gratuit et nous avons le devoir de nous occuper de ce bâtiment, en mauvais état. On ne peut pas se contenter du statu quo, avec des plafonds arrachés, une toiture abîmée, une cuisine défectueuse. La commission de sécurité a dit à plusieurs reprises que ce n'était pas adapté. Je rappelle qu'on ne vend pas pour le plaisir de vendre, mais pour un magnifique projet en cœur de ville, qui va permettre de le dynamiser, d'apporter des services et de rénover le bâtiment. » Il conclut en disant que « tout a été présenté en conseil, adopté largement par 24 voix sur 29. Notre méthode est adaptée et cette lettre ouverte est surprenante alors que la concertation est en cours avec chaque association. Notre intention reste de travailler avec ces acteurs, mais dans des conditions normales et débarrassées de toutes polémiques. Notre seule perspective est le service à la population et l'intérêt général. »

C.V.

L'UNION DU CANTAL - 19 FÉVRIER 2022



Saint-Flour : les associations en colère après la vente rue du Collège

Les associations occupant le bâtiment du 27 rue du Collège / passage de Haselünne à Saint-Flour (club « Rencontre et Entraide », CdMDT 15, section théâtre de l'Amicale laïque « Les Arts Osés ») ou usagers bénéficiant d'un service proposé dans ce lieu (représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Hugo-Vialatte) ont adressé une lettre ouverte au maire de Saint-Flour pour « dénoncer la méthode utilisée par la municipalité pour (nous) annoncer la vente de cet immeuble entraînant l'obligation de quitter les lieux dans les prochaines semaines. Sans la moindre information transmise en amont par les élus, nous voilà mis au pied du mur, après l'adoption de cette vente par le conseil municipal du 31 janvier 2022 à l'Adapéi du Cantal ». Lire aussi L'Union du 12 février 2022.